EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DES RAPPORTS RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - PARCS DE STATIONNEMENT - SALINS ET POTERNE (EXERCICE 2006)

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Les rapports relatifs aux équipements suivants vous sont communiqués en annexe.

- 1- <u>Parc de stationnement SALINS (Place Gambetta)</u>

(annexe 1)

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1971 à la Société Auvergne Parking SA pour une durée de 45 ans.

Le parc est ouvert 24/24 et 7/7 pour les abonnés et de 8H00 à 22H00 pour les non abonnés (fermé les dimanches et jours fériés). Le tarif de base est de 1,10 € pour la première heure (1,20 € au 1er août 2007). Les abonnements sont de 69 € pour un stationnement en surface (279 abonnés en 2006) et de 72 € pour un stationnement en sous-sol (83 abonnés en 2006). Les recettes « horaires » ont été de 179 000 € environ pour 227 000 € environ de recettes relatives aux abonnements.

Parallèlement à l'exploitation du parking public, la Société Auvergne Parking a diversifié son activité (location de véhicules, mise à disposition de véhicules partagés, garages à vélos…). L'activité parking représente 72% du chiffre d'affaires réalisé en 2006 (456 000 € pour un total de 630 000 € de chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires de l'exercice reste stable par rapport aux années précédentes et l'exploitant dégage un bénéfice de 67 000 € (59 000 € en 2005).

- 2- <u>Parc de stationnement POTERNE (CATHEDRALE)</u>

(annexe 2)

La gestion et la construction de cet équipement ont été confiées en 1973 pour une durée de 45 ans par la Ville à la Société Parking de la Poterne.

Le parc est ouvert 24H/24 et 365J/365. Les tarifs appliqués aux abonnés varient de 29 € à 70 € par mois en fonction du niveau des prestations. Le tarif appliqué aux visiteurs est de 1 € la première heure.

En 2006, les 310 emplacements de ce parc ont généré un chiffre d'affaires de 497 000 € environ soit une hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Le parc de stationnement retrouve un chiffre d'affaires identique à ceux qui étaient constatés avant les travaux du tramway. Le résultat de l'exercice 2006/2007 est bénéficiaire à hauteur de 50 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission de prendre acte de ces différents rapports.

ANNEXE N° 1 :

Parc de stationnement SALINS (Place Gambetta)

ANNEXE N° 2 :

Parc de stationnement POTERNE (CATHEDRALE)

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,